



Région Centre

Le Président,

14.01.02

Rapport du Président du Conseil Régional à la Séance Plénière

Réunion du 20 février 2014

**Contrat de projet Etat Région 2007/2013 : prolongation
en 2014**

**Contrat de Plan Etat-Région 2014/2020 : point
d'avancement**

Les contrats de plan sont l'outil privilégié de la relation contractuelle entre l'Etat et la Région. Ils traduisent les priorités partagées par l'Etat, la Région et les autres collectivités.

Il s'agit là d'une véritable occasion de mise en cohérence de l'action publique, en application d'une stratégie commune, au service de nos concitoyens.

Dans l'attente de la signature du futur CPER, le gouvernement a choisi de prolonger l'actuel contrat d'une année afin d'optimiser la mobilisation des crédits prévus au contrat. Les projections d'avancement des projets nous laissent penser que la Région réalisera, fin 2014, 98,5% de ses engagements contre 88,51% pour l'Etat.

Le futur contrat de plan, couvrant la période 2014/2020, s'articulera autour de cinq thématiques et d'un volet territorial ciblé sur quelques territoires :

- Mobilité multimodale,
- Transition écologique et énergétique
- Usine du futur et restructuration économique
- Enseignement supérieur, recherche et innovation
- TIC

Les dimensions Emploi et Formation irrigueront l'ensemble des thématiques du CPER en s'articulant fortement autour des 3 axes du Contrat de Plan de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) :

- Mieux former pour l'avenir
- Favoriser l'égalité d'accès des habitants à la formation
- Promouvoir l'innovation au sein de la formation

La circulaire du Premier Ministre, datée du 15 novembre 2013, précise les éléments de méthode visant l'élaboration de ce cadre contractuel. Il est demandé aux préfets de région de faire livrer, pour le mois de février 2014, des éléments de portée stratégique.

C'est dans cette perspective que le document, présenté en annexe 1, a été élaboré.
Dans cette perspective, la concertation s'est organisée de la façon suivante :

- ✓ Ouverture d'un site internet dédié à la concertation : <http://contrat-de-plan-etat-region.regioncentre.fr>
- ✓ Concertation avec les acteurs de la société civile organisée en plusieurs temps avec un échange sur les stratégies à mettre en œuvre le 17 décembre 2013 au Conseil régional et deux présentations spécifiques devant le CESER (Bureau commun du 29 janvier 2014) et la Conférence régionale de la jeunesse (1^{er} février 2014).
- ✓ Concertation avec les élus du territoire régional :
 - Rendez-vous avec chacun des présidents de conseils généraux,
 - Réunions départementales avec les parlementaires
 - Réunion avec les présidents des agglomérations
- ✓ Afin de permettre au bureau du CESER, et à l'ensemble des groupes politiques de notre assemblée de suivre l'avancée des travaux engagés, j'ai installé, dès le début de l'année, un comité de suivi des contractualisations (1^{ère} réunion le 10 janvier 2014).

Les préfets devraient recevoir au printemps de cette année, les mandats de négociation qui leur permettront d'aller plus avant dans les discussions.

C'est dans ce contexte que nous serons amenés durant les prochaines semaines et les prochains mois à préparer, affiner et entériner nos orientations pour l'avenir, puis à valider les maquettes financières qui permettront de mettre en œuvre ces orientations, dans un souci permanent d'une action publique ambitieuse, efficace et juste.

Nos décisions pourront aboutir à la signature du futur Contrat de Plan à l'été.

Je vous demande de bien vouloir :

- prendre acte de cette communication,
- m'habiliter à signer l'avenant de clôture du CPER 2007/2013 permettant sa prolongation et l'optimisation des crédits restant disponibles,
- me donner mandat pour mener la négociation du Contrat de Plan 2014/2020.

François BONNEAU